

Santé & Handicap :

le programme d'Emmanuel MACRON

- Synthèse -

Important : Les éléments repris dans cette fiche sont tirés du programme d'Emmanuel MACRON tel qu'il figure en ligne sur le site <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/sante> en date du 9 mai 2017.

I. Santé

« La révolution de la prévention et l'accès à la santé pour tous. »

Notre système de santé doit évoluer vite et s'adapter profondément pour affronter 5 défis majeurs :

- Le défi **épidémiologique**, avec un vieillissement de la population, des maladies chroniques en forte hausse, une augmentation des cancers, les enjeux de santé au travail (accidents, burn out, etc.) et de santé environnementale (pollution, pesticides, perturbateurs endocriniens, etc.)
- Le défi **technologique**, pour s'adapter à la médecine de demain.
- Le défi **écologique et environnemental**, qui nous pousse à une approche globale de la santé (alimentation, logement, travail, conditions de vie...)
- Le défi **démocratique**, pour un accès partagé à l'information sur la santé, les pathologies, l'offre comparée, dans la transparence et par l'évaluation.
- Le défi **économique**, incontournable avec un périmètre de plus de 250 milliards de dépenses de santé.

PROPOSITIONS

L'enjeu en santé est aujourd'hui triple : il faut conduire la révolution de la **prévention**, accélérer la **lutte contre les inégalités** et améliorer encore **l'efficacité du système**

Objectif 1 : Conduire la révolution de la prévention.

- ▶ Financement d'**actions de prévention** au titre des missions d'intérêt général dans les établissements de santé et des objectifs de performance pour tous les professionnels de santé libéraux.
- ▶ Création d'un **service sanitaire de 3 mois pour tous les étudiants en santé** : dans ce cadre, 40 000 d'entre eux interviendront dans les écoles, les entreprises, pour des actions de prévention.
- ▶ Soutien à la **recherche en santé environnementale** et limitation des risques d'exposition aux substances à risque.
- ▶ **Evolution de la rémunération** des médecins en ville afin de mieux valoriser les actions de prévention.

La prévention, c'est aussi éviter la surmortalité massive liée au tabac. Chaque année, le tabac fait 73 000 morts. Objectif : que la génération qui naît aujourd'hui soit la **première génération sans tabac**.

Objectif 2 : Accélérer la lutte contre les inégalités de santé.

- ▶ Travail sur la **pertinence des soins**. Aucun soin utile ne sera déremboursé pendant les 5 ans qui viennent.
- ▶ S'agissant des **lunettes, des prothèses dentaires et de l'audition, poursuite d'un objectif de 100% de prise en charge pour 2022**, car la couverture reste trop faible aujourd'hui. Cet objectif sera atteint sans augmenter le prix des mutuelles. Pour cela, la concurrence sera favorisée, en **instaurant notamment 3 contrats types que devront proposer assureurs et mutuelles** pour garantir la transparence et faciliter les comparaisons.
- ▶ Rétablissement du remboursement à **100% du traitement des formes sévères d'hypertension artérielle (HTA)**.
- ▶ S'agissant du tiers payant, réalisation d'une évaluation de ses bénéfices et des contraintes qu'il pourrait induire.
- ▶ Renforcement du **droit à l'oubli** pour les personnes ayant été malades.
- ▶ Lutte **contre les déserts médicaux** qui touchent de nombreuses zones rurales, périurbaines, des villes et des hôpitaux.
- ▶ Le **numerus clausus** actuel est injuste et inefficace, **davantage de praticiens seront formés** et les capacités de formation aux besoins de santé des territoires seront adaptées.
- ▶ Pour répondre aux attentes nouvelles des professionnels de santé à travailler en groupe et ainsi favoriser leur installation dans les territoires sous dotés, **le nombre de maisons pluridisciplinaires de santé sera doublé**.
- ▶ L'accès à la **télémédecine**, levier de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, sera déverrouillé.

Les patients, les associations, les professionnels et les établissements seront aidés financièrement pour s'équiper en technologies numériques, devenues indispensables pour assurer une offre de soins de qualité partout.

- ▶ **L'attractivité des métiers de santé de soins primaires** sera renforcée et les hôpitaux auront davantage d'autonomie en **diversifiant les modes de rémunération des professionnels** et les modes de financement des hôpitaux, dans un cadre sécurisé nationalement.

Objectif 3 : Un système de santé plus efficient.

- ▶ **La qualité et la pertinence** des soins seront évaluées, les informations seront rendues totalement transparentes pour les usagers, la formation des professionnels et la diffusion des bonnes pratiques seront améliorées.
- ▶ Actuellement, un médicament acheté sur deux n'est pas consommé avec un risque d'automédication et d'impact environnemental. Cela entraîne un gaspillage de 7 milliards d'euros par an : **la vente de médicaments à l'unité sera généralisée**.
- ▶ Le déploiement des **groupements hospitaliers de territoire sera accéléré**.
- ▶ Les **modes de financement des établissements de santé seront diversifiés**, en réduisant la place de la tarification à l'activité (T2A) pour favoriser des financements liés à des objectifs précis et des missions de santé publique, aux parcours ou aux épisodes de soins, incluant le secteur médico-social.
- ▶ Les initiatives et les expérimentations des professionnels de santé, médicaux, paramédicaux, hospitaliers et libéraux seront soutenues afin de renforcer la coordination des soins et de mieux accompagner les malades dans leur parcours.

- ▶ Les **pratiques avancées**, dans un dialogue constructif avec les professionnels de santé, seront développées afin que chacun puisse se concentrer sur son cœur de métier.
- ▶ **Les formations de santé** seront adaptées pour répondre aux nouveaux défis et aux attentes des professionnels, comme par exemple l'accès au doctorat à plus de paramédicaux pour développer la recherche et harmoniser les pratiques soignantes.
- ▶ Pour soutenir nos entreprises innovantes en santé, les inciter à produire en France et diffuser plus rapidement l'innovation, **autorisations de mise sur le marché seront délivrées dans des délais plus courts.**
- ▶ Un dialogue sincère et exigeant pour **payer les médicaments à leur juste prix sera ouvert avec les laboratoires, pour soutenir** l'innovation et la production en France, renforcer la visibilité pour chacun, dans la durée.
- ▶ Les dépenses et la stratégie de santé seront gérées sur un horizon de plusieurs années pour donner de la visibilité et de la stabilité aux acteurs de santé.

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie sera défini pour 5 ans.

- ▶ Parce qu'on ne peut pas se contenter de limiter les coûts à court terme et qu'il faut changer de logique pour faire des économies durables, des investissements importants seront réalisés pour mener des réformes de fond.

Nous consacrerons 5 milliards d'euros à un plan d'investissement en soins primaires, dans l'innovation en santé, dans le déploiement de la télémédecine et dans l'hôpital de demain.

II. Handicap

« L'accompagnement est encore insuffisant »

- Une place dans la cité et en milieu ordinaire difficile à trouver.
- Une accessibilité encore théorique : 40% des établissements publics sont en retard dans les travaux d'accessibilité.
- Un chômage endémique : une personne avec un handicap a deux fois plus de risque d'être au chômage qu'une personne qui ne l'est pas. Et le nombre de chômeurs handicapés a doublé les 5 dernières années.
- Une scolarisation compliquée : environ 20 000 enfants seraient non scolarisés.

PROPOSITIONS

Objectif 1 : Accroître la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale.

- ▶ La priorité à l'**accessibilité des transports publics et de la voirie.**
- ▶ Un accompagnement des collectivités locales pour qu'elles fournissent une **solution d'accessibilité** à leurs habitants.
- ▶ Des **investissements pour faciliter l'accessibilité numérique** et la création d'une plateforme numérique collaborative pour généraliser des bonnes pratiques locales.
- ▶ **Changer de regard' sur le handicap commence par 'mieux connaître' le handicap** : l'instauration d'une sensibilisation systématique au handicap dans les écoles primaires et les collèges, en favorisant l'intervention de personnes concernées dans les classes.

- ▶ **La tenue d'actions collectives autour du handicap** dans les administrations, les grandes entreprises publiques et les collectivités (séminaires, mécénat de compétence, collectes, partenariats, programmes d'aide).
- ▶ Création de **binômes entre personnes valides et handicapées dans les différents lieux de vie** (école, travail, ville) fondés sur l'échange et la contribution effective de chacun. L'aide ne doit pas seulement passer par un professionnel ou la famille.
- ▶ Un **référént facilement accessible pour chaque personne sera désigné** afin de permettre de renforcer l'accompagnement aux démarches.
- ▶ **L'amélioration de la protection juridique des majeurs sous tutelle** afin de répondre aux recommandations récentes du Défenseur des droits. Nous développerons les moyens des services des tutelles afin de permettre un encadrement individualisé de qualité de ces personnes.

Objectif 2 : Améliorer la vie au quotidien pour chacun.

- ▶ **L'allocation aux adultes handicapés (AAH)**, pour une personne seule, est aujourd'hui d'environ 800€ par mois : **la porter au-delà de 900 par mois.**
- ▶ **L'instauration des évaluations systématiques de la satisfaction** dans les établissements médico-sociaux.
- ▶ **Adapter les règles de tarification des établissements et services médico-sociaux** pour permettre une réponse individualisée et le maintien du lien avec les familles.
- ▶ Les bailleurs sociaux devront **identifier les logements adaptés pour les personnes handicapées** et les personnes vieillissantes de leur parc (logements en rez-de-chaussée accessibles sans marche depuis le trottoir par exemple) et rendre cette liste transparente.
- ▶ Les bailleurs sociaux devront **proposer des solutions de relogement aux personnes handicapées** et vieillissantes dont le logement social n'est plus adapté, ou bien faire des travaux dans ces logements (par exemple changer une baignoire en douche, adapter le mobilier de la cuisine, etc.).
- ▶ **Encourager la scolarisation en milieu ordinaire** des nombreux enfants aujourd'hui sans solution scolaire.
- ▶ **Donner accès à un(e) auxiliaire de vie scolaire à tous les enfants en situation de handicap** qui en ont besoin pour avoir une scolarité comme les autres.
- ▶ **Améliorer le parcours des jeunes permettant l'accès aux diplômes**, notamment au travers des adaptations numériques.
- ▶ **Améliorer la vie des personnes handicapées autour de l'école**, par exemple en assurant une meilleure accessibilité des activités de loisirs périscolaires, en organisant des séjours de vacances dédiés ou mixtes.

Objectif 3 : Nous améliorerons l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

- ▶ La **lutte contre la discrimination** sera une priorité nationale. Développement des opérations de contrôles aléatoires et imprévus à grande échelle. Désignation des entreprises fautives. Les partenaires sociaux seront également mobilisés.
- ▶ Un abondement public pour le **compte personnel d'activité des personnes handicapées** et introduction d'une labellisation spécifique pour les **formations** qui leur sont destinées, tenant compte des débouchés professionnels des formations.
- ▶ Développement et encouragement des **initiatives de tutorat dans l'entreprise.**

- ▶ Les **expérimentations tripartites** (Pôle Emploi/associations/organismes de formation) seront développées pour favoriser l'insertion et la réinsertion des travailleurs handicapés.

Objectif 4 : Engager un effort particulier sur la prévention, les soins primaires ainsi que la recherche.

- ▶ Poursuivre et amplifier les **actions incitatives en faveur de l'accessibilité des cabinets médicaux**, de la formation des médecins aux spécificités de l'examen de la personne handicapée. Poursuivre également l'inventaire pour la revalorisation des actes longs.
- ▶ **Financement des appels à projet pour le développement d'appareils médicaux** (mammographies, scanners...) adaptés et innovants.
- ▶ **Lancement d'un plan d'évaluation des techniques et méthodes de prise en charge des handicaps** (rééducation, réadaptation, réhabilitation cognitive et/ou comportementale) par des travaux encadrés par des enseignants chercheurs.

Objectif 5 : Aider les aidants.

- ▶ **Permettre le don de RTT** entre collègues pour les personnes aidantes dans les entreprises
- ▶ **Prendre en compte la situation des personnes aidantes dans le calcul de l'âge de départ à la retraite** dans la réforme qui sera conduite.
- ▶ Permettre **aux aidants de mieux se former** ou d'être accompagnés, au moment de l'annonce du handicap d'un proche et de manière régulière.

Objectif 6 : Le handicap au centre de notre action.

- ▶ Définir de façon systématique des **indicateurs d'inclusion pour chacune des politiques publiques** menées. Il s'agit de partager, en amont, des objectifs clairs et précis dans tous les domaines pour mieux évaluer, en aval, l'impact des politiques publiques décidées.